

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL****SEANCE DU 6 FEVRIER 2025****Objet : Ouverture anticipée des crédits d'investissement 2025****N° : 004/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 février à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical régulièrement convoqué en date du vingt décembre 2024, s'est réuni dans les locaux du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon à Brignoles, sous la Présidence de Monsieur Michel GROS, Président.

Il examine le point n°2 de l'ordre du jour, visé en objet.

Nombre de membres du Comité Syndical	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres en exercice	: 22 représentant 22 voix
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération	: 16 représentant 16 voix

**DELEGUES DES EPCI :****PRESENTS AYANT PRIS PART AU VOTE :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

M. GROS – N. RULLAN – R. DEBRAY – G. FERRANTE – J-L. LAUMAILLER – G. FABRE – J. PAUL – J-P. VERAN – O. HOFFMANN – E. AUDIBERT

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

B. DE BOISGELIN – H. PHILIBERT – N. BREMOND – L. MEAUME – C. GHINAMO – P. MOACHON

**TITULAIRES ABSENTS/EXCUSES :****COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA PROVENCE VERTE :**

D. BREMOND – J-C. FELIX – O. BARTHELEMY – C. LASSOUTANIE – A. DECANIS – G. BRINGANT – A. RAVANELLO – D. CLERCX – F. PERO – J. GIULIANO

**COMMUNAUTE DE COMMUNES PROVENCE VERDON :**

D.VAUZELLE – C. VENTURINO GABELLE – E. HUGOU

Le président rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du CGCT. Dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, le président est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le président peut, sur autorisation du comité syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour rappel, en 2024, les principales dépenses d'investissement prévues étaient : l'étude/AMO « imaginer les bourgs de demain à la lumière du ZAN » dans le cadre du SCOT, l'étude stratégique de déploiement du photovoltaïque sur foncier anthropisé et l'étude de programmation scénographique et de maîtrise d'œuvre pour le CIAP coeur.

Suite à une erreur sur le montant des crédits ouverts dans la délibération 029-2024 du 13 décembre 2024, il convient de rectifier le tableau. En effet, il a été tenu compte des restes à réaliser dans le cadre des crédits ouverts au budget 2024.

Par conséquent, le président propose au comité syndical de retirer la délibération précédente et de procéder par anticipation à l'ouverture de crédits suivante :

- 25 % des crédits d'investissement de l'exercice 2024 au titre du budget principal 2025, soit :

Chapitre	BP 2024	Ouverture de crédits pour 2025
20 – Immobilisations incorporelles	354 985,00 €	88 746,25 €
21 – Immobilisations corporelles	161 939,00 €	40 484,75 €

## LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé de Monsieur le Président

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **RETIRE** la délibération n°029-2024 du 13 décembre 2024 au vu de l'erreur constatée
- **PROCEDE** à l'ouverture anticipée des crédits d'investissement 2025 comme présentée ci-dessus.

Fait et délibéré à Brignoles, les jours, mois et an susdits

Le Président du Syndicat Mixte

Michel GROS

